Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260625-D2026008-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE TREMUSON

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Date de la convocation :
27 mai 2026
Date d'affichage :
27 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 17
Présents – 15
Procuration : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Etaient présents : ORGEBIN Yvon, GUILLO Sylvie, GUILLARD Alain, ASSON Pascale, LE FORBAN Roselyne, BONGRE Cyrille, JEAN Florence, CALVEZ Laurence, GUILLET Pascale, LE ROUX Odile, BAUD Lucie, ROBIN Chantale, LESTIC Danièle, FLOCH Caroline et CESARI Joëlle.

Absents excusés : BONENFANT Gaëlle et JANOT-MONFORT Annie.

Secrétaire de séance : M. Edouard SAINTILAN

Délibération 2026-008 / Institutions et vie politique – Désignation de représentants

Objet : Désignation d'un représentant à l'Union Départementale des Centre Communaux d'Action Sociale

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration et du bureau de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Les adhérents de l'UDCCAS, obligatoirement membres de l'UNCCAS, doivent donc réélire les nouveaux membres du Conseil d'Administration.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-7 à L.2122-18 et L.2123-20 à L.2123-24-1,

VU les articles R.123-6, R.123-16 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-21,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Trémuson en date du 27 avril 2026 fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus, en son sein, auprès du CCAS,

COMPTE TENU du renouvellement des membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **DESIGNE** à main levée Madame Gaëlle BONENFANT pour le représenter au sein de l'UDCCAS des Côtes d'Armor,
- **DECIDE** de lui donner pouvoir pour voter en son nom et participer aux activités de l'UDCCAS.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Yvon ORGEBIN

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260625-D2026008-DE